PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 21 AVRIL 2026 – DE 20 H 00 À 21 H 47

au 2e étage à la Route des Monts 14

PRÉSIDENCE	Madame Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Thomas BOSSON (PLR)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Julien GRAND (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s), *entré en séance à 21 h 06 pour motifs professionnels* – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Marc-Antoine PITTET (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dylan SAVARY (PLR).
EXCUSÉE	Madame Nadine ROUBATY (PLR).
TOTAL	29 présents, soit une majorité absolue de 15.
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Bertrand HUGUENOT, *entré en séance à 20 h 17 pour raisons professionnelles* – Monsieur Pascal KAEMPFEN – Monsieur Louis PITTET – Monsieur Wolfram SCHUWEY.
EXCUSÉ	-
SECRÉTAIRE	Madame Diana SAUTEUR
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIER	Monsieur Grégory OBERSON

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, Madame la Présidente ouvre la séance du Conseil général du mardi 21 avril 2026 :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général, l'ultime de cette législature 2021-2026.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame Nadine Roubaty.

Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauteur, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Bertrand Gaillard, responsable du service technique, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, ainsi que Monsieur Grégory Oberson, huissier. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

En cette fin de législature 2021-2026, je me permets de vous faire part d'un courrier de remerciement adressé par la Préfecture de la Gruyère aux Conseillères et Conseillers généraux. Elle exprime sa reconnaissance pour leur engagement et formule ses meilleurs vœux aux personnes sortantes ainsi que moult satisfactions à celles qui poursuivent leur mandat.

La parenthèse préfectorale fermée, je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 2 avril 2026 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire ce même 2 avril 2026.

Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauteur qui va procéder à l'appel nominal. »

APPEL

Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal :

membres présents	***28, puis 29 dès 21 h 06,***
membre excusée	***1***
siège vacant	***0***
majorité absolue	***15***

Madame la Présidente constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente présente l'ordre du jour :

« La convocation de la séance a été publiée le 2 avril 2026 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 2 avril 2026. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 30 mars 2026. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune et il a également été affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025 – approbation
2. Comptes 2025
   - 2.1. Comptes et rapport de gestion – présentation
   - 2.2. Comptes et rapport de gestion – approbation
3. Organe de révision – désignation
4. Bilan de la législature 2021 - 2025
   - 4.1. Conseil communal
   - 4.2. Commissions du Conseil général
5. Réponses du Conseil communal aux questions
6. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour, tel que proposé.

Madame la Présidente constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025 – APPROBATION

Madame la Présidente relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025. Elle remercie Madame Diana Sauteur pour sa coordination et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Madame la Présidente le soumet au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025.

Madame la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025 est accepté. Elle remercie ses auteurs.

2 COMPTES 2025

2.1. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Syndique, en charge des finances. Elle s'exprimera au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Madame la Syndique, Catherine Beaud, intervient ainsi :

« Le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre les comptes inhérents à l'exercice comptable 2025. Ces comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, les 2 et 3 mars 2026.

*Comme relevé dans le rapport de gestion, le budget 2025 prévoyait un déficit de **CHF 284'885.00** pour un total des charges de CHF12'574'045.00.*

*Or, il s'avère que cette marque n'a pas été dépassée. Le total des charges atteint **CHF 12'320'508.69** pour un total des revenus de **CHF 13'020'270.24.** Ce qui dégage un bénéfice de **CHF 699'791.55.***

Cependant, nous pouvons déjà mettre en lumière les éléments prépondérants qui expliquent cet écart de près de 1 million entre le budget et les comptes 2025, soit :

- *Une augmentation des revenus fiscaux de 5.95% (+ CHF 514'397.96), avec notamment les impôts sur les gains immobiliers qui progressent de CHF 518'106.80 ;*
- *Des charges de transfert (charges liées) moindres que le budget (- CHF 101'906.86) ;*
- *Des indemnités perçues pour du personnel en arrêt maladie ou accident ;*
- *Une gestion très stricte des charges d'exploitation (- CHF 197'067.48) ;*
- *Des économies sur certaines dépenses budgétisées, mais non réalisées.*

Ce bénéfice 2025 inclut le produit de la dissolution de la réserve du patrimoine administratif pour un montant de CHF 416'462.00 (4e année sur 10).

Alors que les recettes fiscales des impôts structurels pour l'année 2024 étaient inférieures de CHF 180'000.00 (- 2.60%) par rapport au budget par rapport aux montants budgétisés, pour 2025, cet écart se réduit avec des recettes seulement inférieures de CHF 94'000.00 (- 1.33%) par rapport au budget.

Ce resserrement s'explique notamment par une meilleure estimation de nos recettes fiscales et une appréciation plus fine de notre part des taux de progression calculés par le Service cantonal des contributions.

Au niveau des impôts conjoncturels, et comme mentionné précédemment, une forte progression est enregistrée dans les impôts sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que dans les impôts sur les successions et les donations. Les autres impôts enregistrent une baisse par rapport au budget.

Comme déjà précisé, une estimation des montants à percevoir pour le projet Champy-Sud est très difficile, étant donné que nous ne connaissons pas les termes ni les conditions des contrats de vente ainsi que les dates des stipulations.

Dans le rapport de gestion 2025 qui vous a été remis, vous trouvez les éléments qui complètent les comptes annuels tels que :

- *le tableau des flux de trésorerie 2025,*
- *l'annexe aux comptes avec l'état du capital propre, les tableaux des provisions, des participations, des immobilisations, les engagements hors bilan ainsi que les indicateurs financiers comparés depuis 2022.*

Enfin, comme ces dernières années, nous vous informons que la planification financière vous sera présentée lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil général, agendée le mardi 6 octobre 2026.

Concernant les commentaires aux comptes qui vont suivre, je vous informe que nous les avons préparés en mettant en évidence uniquement les comptes qui présentaient des écarts importants avec le budget 2025. »

Madame la Présidente remercie Madame Beaud pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, Madame la Présidente demande quand même si quelqu'un en souhaite le renvoi.

Personne ne se manifeste. Madame la Présidente invite à passer à la présentation de détail qui se fera en trois volets, à savoir le compte de résultats, le compte des investissements et le bilan. La discussion générale sur les comptes 2025 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclement 2025.

2.2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

Tel que précisé par Madame la Syndique, Madame la Présidente indique que seuls les comptes ayant des dépassements ou des différences importantes seront lus par le Conseil communal, à qui elle passe la parole.

Madame la Syndique intervient de la sorte :

0. ADMINISTRATION

Chapitre 01 Législatif et exécutif

0110.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions
Les jetons de présence pour le Conseil général sont inférieurs au budget, seules trois séances s'étant déroulées au lieu des quatre prévues.

0120.3000.00 Traitement et jetons du Conseil communal
Les vacations du Conseil communal ont été inférieures au budget.

Chapitre 02 Services généraux

0220.3103.00 Informations / Communications / Internet
Les frais de publication sont moindres pour les deux éditions du *Riazois*. Itou pour le remplacement de la centrale téléphonique.

Madame Anne Favre-Morand s'exprime ainsi :

Chapitre 0290 Immeubles administratifs

0290.4472.00 Produits locations Hubert-Charles 12
Les loyers de novembre et décembre 2025 de la part du SLPPG sont comptabilisés dans ce compte.

Monsieur Pascal Kaempfen dispense ces propos :

Chapitre 0291 Domaines et parchets

0291.3141.00 Entretien des routes et des ouvrages
Les dépenses pour la réfection du Chemin des Communs sont supérieures au budget alloué (CHF 15'000.00). La réfection s'est portée sur 30 mètres supplémentaires. En raison de la mauvaise qualité du terrain, de nombreuses sorties d'eau ont dû également être aménagées.

0291.3144.00 Entretien et rénovation du Chalet Neuf
Il s'agit de travaux d'entretien réalisés en parallèle aux travaux de transformation.

1. ORDRE PUBLIC

Monsieur Wolfram Schuwey relève que :

Chapitre 11 Sécurité publique

1110.3010.01 Salaires personnel agents communaux
Il s'agit d'un nouveau compte ouvert pour le concept de stationnement. Lors de l'établissement du budget, les salaires étaient inclus dans la fourniture du concept de stationnement.

1110.3990.00 Imputations internes
Selon le règlement de stationnement, le solde positif de ce chapitre est transféré pour des projets en lien avec la mobilité douce et l'environnement. La contrepartie de ce montant est imputée dans le compte 7690.4990.00.

1110.4240.00 Produits concept de stationnement
Les produits du concept de stationnement sont supérieurs au budget.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Madame Anne Favre-Morand enchaîne :

Chapitre 21 **Scolarité obligatoire**

2120.3612.00 Location des salles de sport CO de Riaz
Il s'agit d'une différence entre le budget et la facturation sur le nombre de périodes et le nombre de semaines. Le budget a été calculé sur 16 heures/semaine x 35 semaines à CHF 85.00/heure. Finalement, l'utilisation a été de 16 heures/semaine x 37 semaines à CHF 85.00/heure.

2120.4631.00 Subventions cantonales
Diverses subventions cantonales ont été perçues pour les divers camps organisés.

Monsieur Bertrand Huguenot entre en séance à 20 h 17.

Chapitre 217 **Bâtiments scolaires**

2170.3090.00 Frais de formation
Les frais d'examen du brevet de Monsieur Oberson n'avaient pas été budgétisés.

2170.3136.00 Honoraires et prestations de services
Une entreprise externe a été mandatée pour le nettoyage de l'Accueil extrascolaire (AES), afin de décharger le service de conciergerie. Elle est intervenue durant 45 heures uniquement.

2170.3144.01 Entretien – rénovation Monts 14
Le dépassement est dû à des travaux de réparation du chauffage après un sinistre (CHF 30'000.00). Ces travaux ont été partiellement pris en charge par l'assurance (compte 2170.4260.00 – CHF 16'500.00). Des travaux de remise en conformité après un contrôle électrique ont été nécessaires (CHF 4'500.00). D'autres travaux d'entretien non prévus ont également été entrepris (stores, luminaires, électricité, etc.).

Chapitre 218 **Accueil extrascolaire (AES)**

2180.3105.00 Achat de repas
Le nombre d'enfants inscrits au repas de midi a diminué. Il y a eu aussi moins de repas servis durant les semaines de camps et des vacances scolaires.

3. CULTURE ET LOISIRS

Chapitre 34 **Sports et loisirs**

3420.3140.00 Aménagement et entretien
Les travaux de sécurisation du Chemin des écoliers ont été réalisés lors de sa mise en place. Le solde des aménagements est en cours d'analyse et de réalisation.

4. SANTÉ

Monsieur Pascal Kämpfen précise :

Chapitre 42 **Soins ambulatoires**

4220.4260.00 Participation de tiers
Le Secours Sud fribourgeois a versé un excédent pour le secteur des ambulances.

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Madame Anne Favre-Morand note que :

Chapitre 54 Famille et Jeunesse

5461.3636.00 Subventions aux crèches
La forte augmentation de ce compte s'explique par divers facteurs :

- la modification de la base de calcul du revenu déterminant donnant droit à une subvention. Cette modification, édictée par Option Gruyère, est entrée en vigueur à la fin de 2024.
- L'augmentation du nombre d'unités (périodes d'accueil) pour la crèche de Riaz, Les Chemins de l'Enfance : + 25% entre 2024 et 2025, ce qui représente en moyenne sept enfants. Il n'y a pas ou très peu d'augmentation dans les autres crèches.
- La situation fiscale des parents.
- L'ouverture d'une nouvelle crèche à Bulle en 2025. Il s'agit de Little Green House. Elle accueille un seul enfant de Riaz, qui bénéficie d'une subvention maximale.

Chapitre 57 Aide sociale et domaine de l'asile

5790.3637.00 Subventions versées à des tiers
Le nombre de bénéficiaires d'une remise de cotisations AVS est en forte augmentation. Ce qui explique le dépassement. Cette remise ne peut être accordée que dans des cas de rigueur avérés, si l'existence économique du requérant est extrêmement compromise et si le paiement du montant minimal pose de grosses difficultés. Il y a cas de rigueur si la personne assurée touche l'aide sociale.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Monsieur Bertrand Huguenot apporte ces précisions :

Chapitre 61 Circulation routière

6150.3130.00 Honoraires et prestations de tiers
Divers projets n'ont pas commencé ou ont été reportés, voire abandonnés, tels le Sentier St-Michel et le concept d'éclairage public.

6150.3130.01 Prestations de tiers – travaux divers
Les prestations de déneigement et de salage ont été moindres en raison des faibles chutes de neige.

6150.3141.02 Entretien des routes
Les travaux d'entretien des routes se sont avérés inférieurs au budget ou non nécessaires.

6150.3144.01 Entretien éclairage public et signalisation
Divers lampadaires défectueux ont dû être remplacés ou réparés.

7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Sabine Guillet poursuit :

Chapitre 72 Traitement des eaux usées
7201.3143.00 Entretien et rénovations des collecteurs
Les travaux de curage et d'entretien n'ont pas été nécessaires pour une partie. Pour le reste, ils ont été reportés.

Monsieur Bertrand Huguenot note que :

Chapitre 73 Gestion des déchets

Ce chapitre est couvert à 87.66%. La couverture minimale requise est de 70%.

7301.3101.01 Achat de sacs poubelle (revente)
Des sacs poubelle ont été achetés pour la revente par l'administration communale. Il s'agit d'un point de vente complémentaire.

7301.3101.00 Achat de matériel
La pose de moloks à Champy/Saletta a été reportée.

Madame Sabine Guillet s'exprime ainsi :

Chapitre 76 Lutte contre la pollution de l'environnement

7690.3637.00 Subventions diverses
24 subventions de CHF 200.00 ont été versées pour l'achat de vélos électriques en 2025.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Madame la Syndique reprend la parole :

Chapitre 91 Impôts

9100.3180.00 Réévaluation de créances
Ce montant correspond à l'ajustement de la provision sur les débiteurs et les débiteurs impôts.

Madame la Syndique enchaîne :

« Concernant le chapitre 9 « Finances et impôts », les informations ont déjà été commentées dans ma présentation générale.

Les autres chapitres non commentés par mes collègues n'amènent pas de commentaires particuliers.

Voici la récapitulation du compte de résultats 2025 :

Total des produits	*CHF*	*13'020'270.24*
Total des charges	*CHF*	*12'320'508.69*
Excédent de produits (bénéfice)	*CHF*	*699'791.55*

Vous pouvez voir à l'écran la répartition des charges par chapitre avec plus du tiers qui est dévolu au chapitre de la formation avec 35.85 %, suivi par la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire avec 13.68 %, la prévoyance sociale avec 12.60 %, suivie de la santé à 11.66 %, des transports et communications à 10.12 %, de l'administration à 9%. Les autres chapitres sont en dessous de 3%.

Les revenus 2025 se montent à CHF 13'020'270.24. Plus de 80% de ces revenus constituent bien évidemment le chapitre Finances et Impôts.

En détail, le total de ces revenus est constitué de revenus fiscaux à hauteur de 70.11 %, représentant un montant de CHF 9'128'388.96, de taxes et redevances à 14.02 %, de revenus de transfert à 8.28%, de revenus extraordinaires à 3.20 % et le solde de revenus financiers et de prélèvement sur les fonds et les financements spéciaux.

Le tableau du bas vous présente le détail des revenus fiscaux avec près de 80 % de revenus des personnes physiques.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2025

Les investissements réalisés en 2025 sont détaillés dans le rapport de gestion. Des décomptes finaux pour les investissements terminés doivent encore être établis notamment pour la transformation du Chalet-Neuf et la réfection de la Route Michel Corpataux. Ces décomptes vous seront présentés lors du conseil général du 6 octobre prochain. Quant aux investissements non réalisés, ils sont reportés sur les années futures et sont suivis par le biais de la planification du service technique.

Récapitulation des comptes des investissements 2025

Total des dépenses	CHF	2'203'133.73
Total des recettes	CHF	309'113.15
Excédent de dépenses	CHF	1'894'020.58

Encore quelques mots sur le bilan.

Le bilan de la Commune au 31 décembre 2025 se monte à CHF 43'978'274.12.

Vous voyez, à l'écran, la répartition de l'actif qui se compose à 70% de patrimoine administratif et à 30% de patrimoine financier. Le patrimoine administratif est destiné à l'accomplissement des tâches publiques, tandis que le patrimoine financier est à la libre disposition de la collectivité.

Voici la composition détaillée du patrimoine financier. Les immobilisations corporelles composées de la parcelle 1119 et du bâtiment Raiffeisen Rue de la Gruyère 56 représentent 35%, les actifs de régularisation (transitoires) 36%, les liquidités 4%. Le poste « créances », avec un solde négatif, est dû aux comptes débiteurs impôts dans lesquels sont comptabilisés tous les acomptes d'impôts facturés.

Le patrimoine administratif est, lui, composé à près de 99% des immobilisations corporelles.

Vous voyez maintenant la répartition du passif qui est composé à 50.89% de capitaux de tiers et à 49.11% de capital propre.

En détail, le passif est composé à 45% des engagements financiers à long terme (emprunts et subventions d'investissements), à 33% des résultats annuels cumulés, à 10% des financements spéciaux correspondant aux ex-réserves relatives aux chapitres Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées auxquels s'ajoute la gestion des déchets, à 6% de la réserve liée au retraitement MCH2, à 5% des engagements courants, à 0.4 % des passifs de régularisation et à 0.13% des fonds enregistrés sous capital propre.

Dans le rapport de gestion, vous trouvez le compte de résultats MCH2 à trois niveaux.

Le premier niveau du compte de résultats indique le résultat opérationnel se composant du résultat provenant des activités d'exploitation, que l'on peut résumer par résultat structurel et du résultat provenant de financements.

Le deuxième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaires. Il est important de souligner que ces opérations extraordinaires sont rares et qu'elles résultent généralement d'activités que la collectivité ne pouvait déterminer. La dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est dans ce niveau.

Le résultat total, troisième niveau, est l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire. Il vient modifier le capital propre.

Vous trouvez également le tableau des flux de trésorerie.

Je tiens à relever deux points réjouissants qui émanent de ce tableau. Premièrement, les activités d'exploitation dégagent un flux positif (bénéfice) de CHF 2'505'763.04. Ce flux nous a permis de financer nos activités d'investissement, sans emprunter et même de diminuer notre dette de CHF 285'000.00.

Pour conclure, encore quelques informations sur les indicateurs financiers présentés dans l'annexe aux comptes.

Je vous rappelle, une nouvelle fois, qu'il y a lieu d'analyser ces indicateurs avec la plus grande prudence et d'éviter les comparaisons avec d'autres communes. En effet, les éléments pris en compte dans la réévaluation des patrimoines administratifs et financiers n'ont pas été considérés de la même manière dans chaque commune. Ils peuvent donc fortement influencer ces indicateurs.

Vous pouvez voir à l'écran la comparaison entre les indicateurs 2022, 2023, 2024 et 2025.

Nous vous annoncions, ces dernières années, que les futurs investissements ainsi que les perspectives, tant au niveau des recettes fiscales que des charges liées cantonales ou aux associations intercommunales, auraient un impact fort sur ces indicateurs. Nous pouvons malheureusement le constater cette année pour les indicateurs dépendant des dettes des associations intercommunales, soit le 1 « Taux d'endettement net », le 4 « Dette brute par rapport aux revenus » et le 7 « Dette nette par habitant ». Ils se péjorent principalement en raison de la forte augmentation de la part communale au Réseau Santé et Social de la Gruyère qui passe de CHF 948'322 au 31.12.2024 à CHF 2'285'344 au 31.12.2025. Cette hausse est notamment due à l'avancement de la construction des EMS de Sorens et de Vuadens.

A titre informatif, nous avons complété ce tableau avec les indicateurs 1, 4 et 7 sans cette part de dettes aux associations intercommunales, afin d'avoir une situation basée uniquement sur notre propre dette.

Pour conclure, vous avez toutes et tous en votre possession le rapport de révision des comptes 2025 dûment approuvés et trouvés conformes par la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique ainsi que les autres membres de l'Exécutif, avant de passer la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Conformément à son mandat, la commission financière a tenu sa séance le 31 mars 2026, afin de prendre position sur les comptes 2025. Elle était accompagnée de Mesdames Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, Sabine Guillet, Vice-syndique, et Diana Sauteur, secrétaire communale, ainsi que de Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances.

Le rapport de gestion présente de nombreuses informations relatives à notre Commune. La commission tient à souligner la qualité du travail accompli et adresse ses félicitations à toutes les personnes ayant contribué à son élaboration.

Conformément au règlement des finances, ce document apporte des explications détaillées sur les postes présentant un dépassement supérieur à 20% par rapport au budget.

Comme à l'accoutumée, la commission financière a procédé à un examen approfondi du rapport de gestion ainsi que des comptes annuels. Plusieurs postes présentant des écarts ou nécessitant des précisions ont été analysés et discutés en détail. La commission remercie les personnes pour la pertinence de leurs réponses et leur disponibilité.

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat positif, avec un bénéfice de CHF 699'791.55, tandis que le budget prévoyait un déficit de CHF 284'885.00.

Ce résultat inclut la dissolution de la réserve de réévaluation à hauteur de CHF 416'462.00, correspondant à la quatrième année sur un total de dix ans.

Cet écart s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures aux prévisions, notamment en lien avec les impôts sur les gains immobiliers relatifs au nouveau quartier de Champy-Sud.

La rigueur dans la maîtrise des charges et le respect global des budgets ont permis à la Commune de clôturer l'exercice sur un résultat favorable. Les quelques dépassements constatés s'expliquent notamment par certains frais d'entretien liés à l'école ainsi que par des tarifs inconnus lors de l'établissement du budget.

Les indicateurs financiers demeurent globalement comparables à ceux de 2024, bien que le degré d'autofinancement soit en baisse, en raison des investissements plus importants réalisés en 2025.

La commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à l'ensemble des organes concernés. »

2.2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – APPROBATION

Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion sur les comptes de résultats et des investissements 2025.

Monsieur Jacques Pollet s'exprime ainsi au nom du groupe Le Centre :

« Il a réussi ! Cinq comptes présentés au Conseil général et cinq comptes positifs. En outre, les comptes 2025 sont largement bénéficiaires avec un résultat positif de près de CHF 700'000.00.

Alors le Conseil communal, et principalement notre Syndique, en qualité de responsable des finances, serait-il le Rönnberg des communes fribourgeoises, permettant à chaque fois de finir dans les chiffres noirs ?

Oui, il y a quelque chose chez notre Syndique qui peut être comparé à l'entraîneur de Gottéron. Sa connaissance très importante des éléments permettant de savoir comment un match charges-produits se déroule et quels sont les éléments principaux permettant d'engranger les résultats positifs.

Eh oui, dans les produits, nous avons deux stars qui se complètent. La première qui sait durer, c'est le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui dure dix ans et amène une recette de CHF 416'462.00. Le jour où cela s'arrêtera, il faudra bien la remplacer, cette recette. Bon, nous avons

encore six ans devant nous pour que cette star quitte nos comptes. Bon travail au prochain Conseil communal pour nous proposer des solutions.

La deuxième star est plus éphémère. Elle reste deux ou trois ans, puis son étoile pâlit et elle redevient plus ordinaire. Cette année, la star des revenus, c'est l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values qui nous rapportent CHF 818'106.00, soit CHF 500'000.00 de plus que prévu.

Mais, comme à Gottéron, l'équipe est aussi importante que les stars et les autres joueurs doivent tenir leur rang pour pouvoir battre l'équipe adverse. Notre Conseil communal a mis en place des bons plans pour maîtriser les charges, afin qu'aucune d'elles n'émerge pour faire perdre la partie.

Alors oui, nous pouvons dire que cette législature a été réussie au niveau financier et au niveau de la gouvernance.

Mais les stars ne sont pas toujours présentes et le renouvellement de l'équipe doit être, pour les futurs entraîneurs-Conseillers communaux, des soucis constants pour rester du bon côté de la barre.

Le groupe Le Centre remercie le Conseil communal est plus spécialement notre Syndique-trésorière pour ces cinq années bénéficiaires et surtout des débats sereins et constructifs au sein de cet hémicycle. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pollet.

Madame Amélie Gapany, à son tour, dispense les propos suivants au nom du groupe PLR :

« Nous voilà arrivés au terme de cette législature 2021-2026 avec un exercice comptable 2025 positif. Nous avons pu relever lors de nos diverses séances relatives à l'approbation des comptes que les budgets étaient à chaque fois prudents au regard des états financiers définitifs, notamment impactés par des recettes difficiles à budgétiser. Cette année 2025 ne fait pas exception et le groupe PLR s'en réjouit.

Toutefois, ce trend est amené à évoluer compte tenu des divers projets régionaux. Les défis des années à venir seront nombreux pour la Commune. Nous remercions d'avance le futur Conseil communal de continuer les efforts dans sa bonne gestion des finances communales et lui souhaitons plein succès.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal, les membres du Conseil général ainsi que tous les employés de la Commune pour l'excellent travail accompli ainsi que la cordiale entente durant ces cinq belles années. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendants.e.s, Monsieur Frédéric Blanc déclare :

« Ces résultats, qui reflètent une gestion rigoureuse et responsable, méritent d'être salués à plusieurs titres.

Tout d'abord, nous constatons que les charges se sont maintenues très proches du budget prévu, ce qui témoigne d'une planification financière solide et d'une maîtrise exemplaire des dépenses. Cette discipline budgétaire est essentielle pour garantir la pérennité de nos services publics et la qualité de vie dans notre Commune.

Nous avons également eu la chance de bénéficier de revenus exceptionnels liés aux gains immobiliers. Ces recettes imprévues, bien que ponctuelles, ont permis de renforcer nos marges de manœuvre. Elles rappellent l'importance de saisir les possibilités économiques qui se présentent, tout en restant vigilants sur leur caractère aléatoire.

Un autre point mérite d'être souligné : le maintien des impôts à un niveau aussi bas, tandis que certains pronostiquaient une hausse inévitable durant cette législature. Cette stabilité fiscale est une excellente nouvelle pour nos concitoyens et nos entreprises, qui voient ainsi leur pouvoir d'achat préservé. Elle prouve qu'une gestion avisée et un peu de chance permettent de concilier équilibre budgétaire et soutien à la population.

Enfin, nous tenons à adresser nos vives félicitations à l'ensemble du personnel communal. Son engagement quotidien, son professionnalisme et son dévouement sont les piliers de ces résultats positifs.

En conclusion, ces comptes annuels sont le reflet d'une Commune dynamique, bien gérée et tournée vers l'avenir. Continuons sur cette voie, en gardant à l'esprit que chaque décision doit servir l'intérêt général et le bien-commun. Et nous espérons que la prochaine législature restera mobilisée pour accompagner cette dynamique. »

Madame la Présidente exprime sa gratitude à Monsieur Blanc.

Au nom du Conseil communal, Madame la Syndique prend bonne note des interventions des groupes et les remercie de la sorte :

« Je partage toutes les positions des groupes et particulièrement celle de Monsieur Pollet. Ces cinq dernières années, le Conseil communal a pu compter sur des recettes extraordinaires, notamment sur les gains immobiliers. Ces belles surprises nous ont permis de présenter des comptes meilleurs que les budgets initialement prévus. Je partage votre inquiétude pour l'avenir. On connaît les divers projets des associations intercommunales dans le futur. Ils auront un impact important dans nos prochains budgets. Il va être difficile de réitérer ces exploits au cours de la prochaine législature. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique. La parole n'étant plus demandée, elle soumet le rapport de gestion et le bouclement des compte 2025 au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, les comptes, le rapport de gestion et le bouclement 2025.

Madame la Présidente remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal et aborde le point 3 de l'ordre du jour.

3 ORGANE DE RÉVISION - DÉSIGNATION

Madame la Présidente indique que, conformément à l'art. 59 al. 1 lettre d du Règlement du Conseil général, la commission financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du Conseil général. Depuis l'exercice 2020, les comptes communaux sont révisés par Fiduconsult Bulle SA. Son second mandat de trois ans est arrivé à échéance avec la révision des comptes de 2025. Un nouveau mandat doit être attribué pour les exercices 2026, 2027 et 2028. Précision : le mandat d'un organe de révision ne peut pas dépasser deux périodes de trois ans.

Elle transmet ensuite la parole à Madame Amélie Gapany pour la proposition de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Le mandat de l'organe de révision actuel étant arrivé à échéance, plusieurs offres de fiduciaires locales ont été examinées. À l'issue de ces discussions, la commission financière propose de mandater la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, elle soumet cet objet au vote.

VOTE
Le Conseil général désigne à l'unanimité, soit par 28 voix, la fiduciaire Ruffieux à Bulle comme organe de révision pour les comptes de 2026, 2027 et de 2028.

Madame la Présidente remercie le Conseil général pour la confiance qu'il place en la Fiduciaire Ruffieux à Bulle et aborde le point 4 de l'ordre du jour.

4 BILAN DE LÉGISLATURE 2021 - 2026

4.1. CONSEIL COMMUNAL

Madame la Présidente introduit ce point de la sorte :

« Parvenu au terme de cette législature 2021-2026, le Conseil communal présente son bilan. Chaque Conseiller communal évoquera ses dicastères. Les éventuelles questions ou demandes de précision seront traitées au terme de ce point. Dans l'immédiat, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud, qui a traité les autorités et gouvernance, la Bourgeoisie, les finances et le personnel. »

Madame la Syndique dresse le bilan suivant :

« Au moment de clore cette législature 2021-2026, il m'appartient de commencer à vous livrer le bilan de législature de mes dicastères.

Ces cinq années ont été marquées par un contexte exigeant, fait d'incertitudes, d'adaptations constantes et de responsabilités accrues pour les communes. Malgré cela, notre objectif est resté inchangé : assurer une gestion rigoureuse, transparente et tournée vers l'avenir.

Sur le plan des finances, nous avons veillé à maintenir un équilibre sain entre investissements nécessaires et maîtrise des charges. Cela s'est traduit par une gestion prudente, mais proactive, permettant de préserver la solidité financière de la Commune, tout en répondant aux besoins de la population. Les projets engagés ont été analysés avec soin, en tenant compte de leur pertinence, parfois de leur urgence, mais aussi de leur impact à long terme. Grâce notamment à des recettes extraordinaires, nous avons réussi à présenter chaque année des comptes positifs. L'endettement communal, quant à lui, est également resté stable, malgré les nombreux investissements. Cela a constitué un véritable exploit qu'il sera certainement difficile de réitérer à long terme.

En matière d'autorités et de gouvernance, nous avons poursuivi le renforcement des processus décisionnels et de la transparence. La collaboration entre le Conseil communal et le Conseil général s'est révélée constructive et respectueuse, permettant de faire avancer des dossiers parfois complexes dans un esprit de dialogue. Nous avons également veillé à adapter nos pratiques aux évolutions légales et aux attentes croissantes en matière de gouvernance publique. Nous avons également mis l'accent sur l'amélioration de

la communication avec la population, en organisant par exemple des séances d'information et en améliorant l'attractivité de notre journal communal Le Riazois.

Concernant le personnel communal, je tiens, tout d'abord, à souligner l'engagement et la qualité du travail fourni au quotidien. Ces dernières années ont nécessité flexibilité et capacité d'adaptation. Nous avons œuvré à offrir un cadre de travail stable, attractif et respectueux, avec la mise en place d'un règlement du personnel, tout en accompagnant les évolutions organisationnelles nécessaires. La valorisation des compétences internes et le maintien d'un bon climat de travail ont été des priorités constantes. Pour vous donner un aperçu concret, entre le début de la législature en avril 2021 et aujourd'hui, nous avons enregistré 24 départs et 29 arrivées.

S'agissant de la bourgeoisie, nous avons eu à cœur de poursuivre la bonne collaboration, afin de lui permettre une gestion attentive de ses biens et de ses missions. La bourgeoisie reste un acteur discret, mais important de la vie communale.

Ce bilan n'aurait pas été possible sans l'implication de nombreuses personnes. Je tiens déjà à remercier mes collègues du Conseil communal, pour leur engagement et leur esprit de collégialité, les membres du Conseil général, pour leur travail sérieux et leurs contributions, ainsi que l'ensemble du personnel communal, pour son professionnalisme. J'aurai encore l'occasion de remercier tout ce petit monde un peu plus tard.

En conclusion, je suis convaincu que la Commune de Riaz aborde l'avenir sur des bases solides. Les défis restent nombreux, mais les fondations posées durant cette législature permettront d'y faire face avec confiance et détermination. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique pour ses propos et passe la parole à Madame Sabine Guillet, Vice-syndique, pour les dicastères de l'eau, l'énergie et développement durable ainsi que l'environnement.

Madame Sabine Guillet apporte la synthèse suivante :

« Au moment de clore cette législature, je vous propose un bref retour sur les actions menées dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement et du développement durable. Ce bilan reflète une ligne directrice simple : avancer de manière concrète, avec des actions réalistes, adaptées à notre commune, tout en préparant l'avenir.

Dans le domaine de l'eau, plusieurs travaux importants ont été réalisés. Nous avons poursuivi la mise en séparatif, indispensable pour une gestion moderne et durable des eaux. Nous avons également entamé le remplacement des compteurs d'eau arrivés en fin de vie, avec des modèles permettant le télé-relevage.

Au niveau intercommunal, à la STEP de Vuippens, nous avons terminé l'agrandissement du traitement des boues et lancé le projet lié au traitement des micropolluants, qui représente un enjeu environnemental et économique majeur. Nous avons également remplacé certaines conduites d'adduction d'eau, remis à ciel ouvert le ruisseau de l'Etrey et développé des projets pour d'autre tronçons qui devraient se réaliser prochainement. Enfin, nous avons mené des actions de sensibilisation, notamment un tout-ménage sur la consommation d'eau potable.

Pour le domaine de l'énergie, l'année 2022 a été marquée par l'obtention du label Cité de l'énergie, une reconnaissance importante pour notre Commune. Nous avons été réaudités en 2026 et sommes dans l'attente du résultat. Dans ce domaine, nous avons adapté progressivement l'éclairage public, notamment avec des extinctions nocturnes, accompagné la population lors du risque de pénurie d'électricité en 2022-2023, avec des actions de sensibilisation, maintenu et fait évoluer des subventions communales en faveur des énergies renouvelables et de la mobilité douce.

Des réflexions ont également débuté au sujet de l'autoconsommation électrique de nos bâtiments.

En outre, nous attendons le retour des services de l'Etat sur notre règlement communal des subventions ainsi que le catalogue y relatif.

Dès le début de la législature, nous avons structuré notre démarche avec la création de la commission énergie et développement durable, que je souhaite remercier pour les échanges nourris et l'implication dont les membres ont fait preuve.

De nombreuses actions concrètes ont été réalisées en matière de biodiversité, de mobilité, d'aménagement, de consommation et d'économie locale. Nous avons également agi au niveau des infrastructures communales : amélioration énergétique de bâtiments, rénovation du Chalet-Neuf avec un chauffage au bois et investi dans du matériel pour l'organisation de manifestations communales.

Enfin, une attention a également été portée à la dimension sociale du développement durable.

En conclusion, ce sont souvent les actions concrètes, parfois modestes, mais répétées, qui permettent de faire évoluer durablement une commune. Durant cette législature, nous avons posé des bases solides, impliqué de nombreux acteurs et fait avancer Riaz vers plus de durabilité.

Il reste évidemment des défis à relever, mais le travail accompli constitue une base importante pour la suite. Je tiens à remercier toutes les personnes engagées dans ces projets et souligner leur important engagement. »

Madame la Présidente remercie Madame Guillet et passe la parole à Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale, qui s'est occupée des affaires sociales, de la santé, des écoles et de la formation ainsi que des volets sport, culture et loisirs.

Madame Anne Favre-Morand s'exprime ainsi :

« Au moment de dresser le bilan de cette législature 2021-2026, j'aimerais revenir sur les actions principales qui m'ont occupée au sein de mes dicastères, avec le soutien de mes collègues, de la commission senior+ ainsi que celle de la culture, sport et générations (CSG), de l'administration communale et de l'ensemble du personnel.

Dans le domaine de l'école, cette législature a été marquée par une étape importante avec la finalisation et l'inauguration de l'école des Monts 4. Ce projet majeur permet, aujourd'hui, d'offrir à nos élèves un cadre d'apprentissage moderne et adapté. Dans la continuité, nous avons acquis la parcelle des Monts 6 et développé l'espace Libellule, un lieu de vie qui contribue à la qualité de notre environnement scolaire et communal. Concernant les activités sportives et culturelles destinées aux élèves, nous avons entrepris une réorganisation, afin de proposer une offre plus cohérente et attractive. Nous avons notamment instauré des camps organisés tous les deux ans, tout en développant des projets favorisant les échanges entre générations, comme la bénichon. De nouvelles initiatives, telles que FriTime ou le canapé forestier, ont également vu le jour, enrichissant les possibilités offertes à nos jeunes. Je remercie l'équipe enseignante, la conciergerie et le conseil des parents pour leur inépuisable motivation.

L'Accueil extrascolaire a lui aussi connu des évolutions importantes. Son déménagement dans les nouveaux locaux de l'école a permis d'étendre l'offre de garde, tout en améliorant la qualité de l'accueil. Nous pouvons compter là aussi sur une équipe de choc : la Dali Team. Là également, nous avons veillé à intégrer des activités intergénérationnelles, afin de renforcer le lien social dès le plus jeune âge.

Dans le domaine des sociétés et de la culture, le développement de collaborations, notamment avec la CSG, a permis de concrétiser de nombreux projets générationnels, sportifs et rassembleurs. Nous avons également accompagné la reprise des activités de Vie à Riaz, avec la volonté affirmée de donner toute sa place à la culture au sein de notre Commune.

Enfin, en matière de santé et de social, mon engagement s'est traduit par une participation active au comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère et par une implication dans la commission de bâtisse du futur EMS de Sorens. En outre, une politique senior a été mise en place, avec la création d'un espace dédié et un travail étroit avec la commission concernée. Je peux dire que je suis très fière de la mise en place de l'Espace senior et j'exprime ma vive reconnaissance aux personnes qui l'animent.

À travers ces diverses actions, mon objectif a toujours été clair : renforcer la qualité de vie dans notre Commune, créer des liens entre les générations et préparer l'avenir avec responsabilité. Autant de bases solides pour continuer à développer une Commune vivante, inclusive et tournée vers ses habitants.

Le travail accompli est important, mais il n'est qu'une étape. Les défis à venir sont nombreux. Et je suis convaincue que c'est ensemble, avec engagement et confiance, que nous pourrons continuer à faire évoluer notre Commune dans la bonne direction.

Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à tous ces projets et, sans qui, ce bilan ne se serait pas avéré aussi positif. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Favre-Morand et passe le flambeau à Monsieur Bertrand Huguenot, Conseiller communal en charge du cimetière, des routes, des transports et mobilité ainsi que de la voirie.

Monsieur Bertrand Huguenot tient ces propos :

« Etant donné que mon mandat a été court, mais non moins intense, mon bilan le sera également. Hormis les tâches courantes et les représentations de la Commune à diverses séances, voici la liste des principaux projets qui ont été réalisés ou qui sont en cours : la valorisation multimodale de la Route de la Sionge, la réfection de la Route Michel-Corpataux, le Sentier de l'Ondine, les mises en zone 30 km/h de la Rue de Saletta, de la Route des Monts et de la Rue Michel-Corpataux. Je tiens à remercier tous mes collègues du Conseil communal pour cette année vraiment enrichissante et je leur souhaite tout de bon pour le futur. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Huguenot et passe la parole à Monsieur Pascal Kaempfen, Conseiller communal, qui abordera les chapitres agriculture et parchets communaux, bâtiments communaux, feu et forêts.

Monsieur Pascal Kaempfen dresse à son tour son rapport :

« J'ai fait un mandat encore plus court que mon collègue Bertrand Huguenot. Mon rapport sera assez succinct. Tout d'abord, le Chalet-Neuf a été rénové durant cette législature, le Chemin du Milieu a été refait dans sa deuxième partie. Vous avez accepté le budget pour la troisième partie, la partie finale, ce sera fait dans le courant de cette année. J'ai participé aux travaux qui mettent en place un gros centre forestier et pour le Secours Sud fribourgeois et sa nouvelle caserne qui se construira à Vaulruz. Je remercie mes collègues qui m'ont accueilli durant cette année et je souhaite tout de bon aux futurs Conseillers communaux qui reprendront les dossiers. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Kaempfen et invite Monsieur Louis Pittet, Conseiller communal, à s'exprimer sur l'aménagement du territoire et urbanisme, les constructions ainsi que l'économie et le tourisme.

Monsieur Louis Pittet dresse le bilan suivant :

« Au cours de cette législature, nous avons élaboré le Plan d'aménagement local (PAL) et déposé le dossier en juillet 2024, auprès des Services de l'Etat concernés. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de ces services.

Pour rappel, nous y avons apporté de minimes modifications, telles que :

- *Zones protégées au bord des cours d'eau,*
- *Un terrain étant en zone grise, il a repris son ancien état, soit en terre agricole jouxtant la Baumetta, située à côté du manège Liebherr,*
- *Un accès approprié à la parcelle 1119, à côté du CO.*

Dans ce concept, nous n'avons pas retiré de zones à bâtir, comme dans certaines communes. Cela dit, les zones à construire dans notre village deviennent restreintes. Il reste une parcelle à côté de l'hôpital en zone d'intérêt général et deux parcelles en zone centre, celle située à côté du CO et l'autre, derrière la Banque Raiffeisen.

A ce jour, la zone de Champy-Sud est construite à 50%. Dans ce complexe de Champy, nous avons eu quelques soucis au sujet des abris PC. Les 300 places prévues devaient se trouver sous l'ancienne ferme. Mais, vu les mauvaises surprises dues à la nappe phréatique, la solution a été trouvée d'implanter ces places sous sept villas, à raison de 43 places par villa. Ces chantiers seront menés ces prochains temps.»

Madame la Présidente remercie Monsieur Pittet et transmets le micro à Monsieur Wolfram Schuwey, Conseiller communal, qui a traité les affaires militaires et protection civile, le projet ValTraLoc et la sécurité publique.

Monsieur Wolfram Schuwey tient pareils propos en évoquant quelques anecdotes de séances qui l'ont marqué au cours de cette législature et durant lesquelles il avoue « avoir énormément appris » :

« Au cours de la législature qui s'achève, plusieurs dossiers importants ont pu être menés à terme ou franchir des étapes décisives pour l'avenir de notre Commune.

Règlement de stationnement
Le règlement de stationnement, imposé par la législation cantonale, a été finalisé, puis mis en application dès 2025. Son entrée en vigueur a permis d'observer une amélioration notable de la situation sur les parcs communaux, tant en matière d'occupation que de respect des règles.

Sécurité et responsabilité communales
Le drame survenu à Crans-Montana a rappelé à l'ensemble des collectivités publiques l'importance de leurs responsabilités dans la mise à disposition et de location de locaux. Dans ce contexte, des contrôles ont été effectués dans nos propres infrastructures, permettant d'apporter plusieurs corrections mineures et d'assurer une conformité renforcée.

Projet ValTraLoc
Le projet ValTraLoc poursuit son développement.

- *Sur le lot 4a, les travaux ont débuté l'automne dernier. Ils avancent conformément au calendrier prévu.*
- *Les projets relatifs aux autres lots sont actuellement en discussion avec les services de l'Etat. Une mise à l'enquête est envisagée à l'automne 2026, étape importante pour la suite du processus. »*

Entrée en séance de Monsieur Pierre Mauron à 21 h 06.

Madame la Présidente remercie Monsieur Schuwey ainsi qu'à l'ensemble du Conseil communal pour votre bilan et le travail effectué. Elle ouvre ensuite la discussion générale sur le bilan de la législature 2021-2026 du Conseil communal et passe la parole aux groupes.

Aucune intervention.

Madame la Présidente passe au point 4.2. Bilan de la législature 2021-2026 des commissions du Conseil général.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Madame la Présidente rappelle que, en 2023, le Bureau du Conseil général avait décidé de donner aux commissions du Conseil général la possibilité de faire un bilan sur leurs activités. Bien que ces rapports soient publiés dans le Rapport annuel de gestion 2025, aux pages 76 à 82, rapport que vous avez tous reçu, je vous propose d'écouter les rapports des présidents, présidentes, rapporteurs et rapporteuses des commissions financière, de l'aménagement, des naturalisations, de la culture, du sport et des générations, de l'énergie et du développement durable ainsi que de la commission senior+.

Elle passe la parole à Madame Amélie Gapany, Présidente de la commission financière.

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany émet la synthèse suivante :

« La commission financière s'est réunie à trois reprises en 2025 pour analyser les comptes 2024, le budget 2026 et des demandes de crédits d'engagement en cours d'année.

En 2025, elle a traité les sujets suivants :

***15 avril 2025** (5 présents)*
Séance des comptes 2024 en vue de la séance du Conseil général du 13 mai 2025
La commission financière a examiné les comptes de l'exercice 2024. Les membres ont pris connaissance du rapport de gestion, particulièrement détaillé, et ont échangé avec les responsables des postes financiers, afin de comprendre certains écarts et d'obtenir les compléments d'information nécessaires. La commission a souligné la rigueur de la gestion des charges ainsi que le respect strict des budgets, qui ont permis à la Commune de clôturer l'exercice sur un résultat positif.

***2 septembre** (7 présents)*
Séance afin de discuter des points à l'ordre du jour en vue de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025
Le premier point à l'ordre du jour portait sur la présentation, à titre informatif, de la planification financière pour la période 2025–2029. Le second point concernait le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value. Celui-ci s'applique aux parcelles faisant l'objet d'un changement de zone ou d'affectation. La plus-value est calculée sur la base de la différence entre la valeur vénale du bien-fonds avant et après l'entrée en vigueur de la mesure d'aménagement.

***11 novembre 2025** (5 présents)*
Séance sur le budget 2026 en vue de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025
La commission financière a examiné le budget 2026 sur la base des documents détaillés mis à sa disposition et de la présentation des postes en cours de séance. En particulier, ceux qui ont l'impact financier le plus fort. Comme les années précédentes, la marge de manœuvre budgétaire reste limitée. Une part importante des dépenses relève de charges liées. Néanmoins, chaque dicastère a fait preuve d'une grande rigueur, afin de contenir les coûts au maximum.

La commission financière s'est prononcée sur les crédits d'investissements suivants :

- *Mise en zone 30 km/h de la Route des Monts,*
- *Déviation de la conduite d'eau-potable de la Route de Champ-Jordan.*

Le bilan de fin de législature est très satisfaisant. Les séances, échanges et débats se sont révélés constructifs. De son côté, l'Exécutif a tenu compte des remarques ainsi que des propositions formulées par la commission financière. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany, pour sa synthèse et l'implication des membres de sa commission. Elle transmet ensuite le témoin à Monsieur Dominique Magli, Président de la commission d'aménagement.

Au nom de la commission d'aménagement, Monsieur Dominique Magli s'exprime en ces termes :

« Depuis 2021, la commission a été convoqué entre deux et cinq fois par année pour débattre des projets suivants :

- *ValTraLoc, lot 4a, démarrage du chantier, situation et avancement des travaux,*
- *Valorisation multimodale de la Route de la Sionge et de la Rue de la Léchère,*
- *Sentier de l'Ondine,*
- *Mise en zone 30 de la Route des Monts et de la Rue Michel-Corpataux,*
- *Le Plan d'aménagement local*
- *Le parc didactique des Monts 6,*
- *L'élaboration du règlement de stationnement et sa mise en exécution*
- *Remplacement des lampadaires, en partie défectueux et trop vieux,*
- *Diverses mises en séparatif des conduites d'épuration*
- *Remise à ciel ouvert du ruisseau de l'Etrey*
- *Diverses réfections de chemins communaux*

Madame la Présidente remercie Monsieur Magli pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission. Elle passe ensuite la parole à Madame Céline Ruffieux-Morel, Présidente de la commission des naturalisations.

Au nom de la commission des naturalisations, Madame Céline Ruffieux-Morel s'exprime en ces termes :

« Durant l'année 2025 et le premier trimestre de 2026, la commission des naturalisations a traité deux dossiers pour neuf personnes.

Parallèlement, la commission s'est impliquée dans le Repas multiculturel, qui a eu lieu le 15 juin 2025 à Riaz. Deux de ses membres font partie du comité d'organisation. Et tout le monde a participé, le jour-même, en œuvrant à la logistique. »

Madame la Présidente remercie Madame Ruffieux-Morel pour son rapport. Elle adresse également ses remerciements aux membres de sa commission. Elle invite ensuite Monsieur Grégoire Quartenoud, Président de la commission de la culture, des sports et des générations à s'exprimer.

Au nom de la commission de la culture, des sports et des générations, Monsieur Grégoire Quartenoud s'exprime en ces termes :

« La législature 2021-2026 de la commission de la culture, du sport et des générations (CCSG) affiche un bilan très positif, marqué par de nombreuses réalisations et une dynamique constructive.

Au-delà de la création de nouveaux événements, la commission a également œuvré à la valorisation des activités déjà proposées par les sociétés locales. Dans cette optique, l'idée d'organiser à l'avenir une journée de promotion des activités villageoises, sur le modèle bullois de « Bull'Bouge », constitue une piste intéressante.

Enfin, cette législature a permis de tirer un enseignement important en matière de planification et de priorisation. Il est apparu essentiel de trouver un juste équilibre en privilégiant des projets porteurs et de qualité plutôt qu'une multiplication d'événements difficiles à mener de front. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Quartenoud pour son rapport ainsi que les membres de sa commission. Elle passe ensuite la parole à Madame Stéphanie Klaus, Présidente de la commission de l'énergie et du développement durable.

Au nom de la commission de l'énergie et du développement durable (CEDD), Madame Stéphanie Klaus s'exprime en ces termes :

« Les membres de la CEDD ont la chance de pouvoir mener des projets que ce soient des envies personnelles ou des actions du Portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises de l'Association des Communes fribourgeoises (ACF). La motivation des membres et les échanges nombreux lors des réunions ont vu émerger moult idées selon la sensibilité de chaque personne. Certaines idées ont germé, d'autres ont séché faute d'un terreau favorable ou d'arrosage. Quelques domaines d'action et leurs réalisations :

- *ajouter les pictogrammes des Objectifs de développement durable à nos articles afin de les identifier clairement et de les faire connaître du grand public,*
- *promouvoir la production locale : présentation de quatre entreprises de la Commune, en assemblée, soutien au postulat de Madame Sophie Moura "pour une supérette à Riaz,*
- *favoriser la biodiversité dans les espaces publics et privés : présentation de la Charte des jardins, promotion des haies indigènes dans* Le Riazois,
- *ressources et énergie : promouvoir l'autoconsommation photovoltaïque entre les bâtiments communaux,*
- *être force de proposition sur les projets communaux : arborisation du premier segment ValTraLoc, catalogue des subventions communales.*

Je profite de vous informer que chaque société locale, chaque groupement de quartier ou tout individu peut s'inspirer du Portefeuille d'actions durables mentionné plus tôt et y trouver les descriptifs d'actions à réaliser pour embellir ainsi un peu plus la vie dans notre village.

Enfin je remercie chaleureusement les personnes avec qui j'ai siégé à la CEDD et souhaite une joyeuse énergie et de beaux projets pour l'équipe de la prochaine législature. »

Madame la Présidente exprime sa gratitude à Madame Klaus pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission, avant de donner la parole à Madame Cindy Murith, Vice-présidente et rapporteuse de la commission senior+.

Au nom de la commission senior+, Madame Cindy Murith s'exprime ainsi :

« Ce rapport présente à la fois le bilan de l'année 2025 et celui de la législature qui s'achève, marquée par la création de la Commission senior+.

Dès sa mise en place, la commission s'est inscrite dans les orientations du canton de Fribourg avec, pour objectif, de favoriser le bien-vivre des seniors, renforcer le lien social et encourager leur participation à la vie communale.

L'élément central de cette législature est la création de l'Espace Senior, rendue possible grâce à la mise à disposition d'un local par la Commune depuis avril 2024. Cet espace est devenu un véritable lieu de rencontre, proposant un programme mensuel d'activités et des moments conviviaux réguliers, notamment les rencontres du vendredi.

En 2025, de nombreuses activités ont été organisées : visites aux aînés en EMS, soirées fondue, cours de yoga, marches, pétanque, ateliers créatifs, sorties culturelles et activités ponctuelles. La sortie à Charmey a notamment réuni une cinquantaine de participants.

Les projets intergénérationnels, soutenus par le canton, ont permis de créer des échanges riches entre les générations, notamment à travers des ateliers, des interventions en classe et les Fenêtres de l'Avent.

La communication des activités a été assurée de manière régulière, afin de garantir une bonne accessibilité à l'ensemble des seniors.

Mais au-delà des actions menées, ce sont avant tout les personnes qui ont rendu cela possible. L'engagement des membres de la commission ainsi que celui des bénévoles a été essentiel. Leur investissement constitue le véritable moteur de cette dynamique.

En conclusion, cette législature a permis de poser des bases solides, avec la création d'un espace dédié et le développement d'activités favorisant le lien social et la qualité de vie des seniors.

Nous adressons nos sincères remerciements à la Commune de Riaz pour son soutien, aux bénévoles pour leur engagement, aux membres de la commission pour leur travail ainsi qu'à tous les seniors qui participent activement à ces projets. »

Madame la Présidente remercie Madame Murith pour le bilan et le travail effectué par la commission senior+. Elle ouvre ensuite la discussion générale sur le bilan des commissions.

La parole n'est pas demandée.

5 RÉPONSES DU CONSEIL COMMUNAL AUX QUESTIONS

Madame la Présidente informe que le Conseil communal entend répondre à la question de Monsieur Stéphane Oberson sur l'insécurité qui entoure le carrefour Route de Champy - Rue de Saletta, posée lors de la séance de notre Législatif du 16 décembre 2025. La teneur était la suivante *: « Le croisement Champy - Saletta pose un réel problème de visibilité, s'agissant du respect de la priorité et de la sécurité des usagers. Plusieurs habitants de Riaz ont fait part de cette situation. Pourriez-vous indiquer si des mesures sont prévues prochainement pour ce carrefour ? »*

Monsieur Bertrand Huguenot répond de la sorte :

« Plusieurs habitants ont effectivement signalé un problème de visibilité et de respect des priorités à cet endroit. Le Conseil communal, qui partage cette préoccupation, a engagé des réflexions, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Parmi les mesures envisagées figurent notamment :

- *la réintroduction d'un « cédez le passage »,*
- *une révision de la géométrie du carrefour,*
- *une amélioration de la visibilité, notamment par l'abaissement de la haie existante.*

Dans un premier temps, une campagne de mesure de vitesse a été réalisée. Les résultats montrent que plus de 60% des usagers circulent à une vitesse excessive.

Vu ces constats, certaines options doivent être écartées. La remise en place d'un « cédez le passage » remettrait en cause le principe de la zone 30 actuellement en vigueur. En outre, une modification du mobilier urbain ou de la configuration du carrefour pourrait augmenter encore les vitesses pratiquées. Ce qui n'est pas souhaitable.

Dès lors, la mesure privilégiée consiste à améliorer la visibilité par un abaissement de la haie. Cette intervention nécessite toutefois des discussions avec les propriétaires concernés, la haie étant actuellement conforme au cadre légal.

En complément, afin de lutter contre les excès de vitesse, la police cantonale a déjà procédé à des contrôles. Elle prévoit d'intensifier la présence de radars sur ce secteur. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Huguenot pour ses explications et demande à Monsieur Oberson, s'il est satisfait de la réponse.

Réponse positive de Monsieur Stéphane Oberson.

La parole n'est plus demandée.

6 DIVERS

Madame la Présidente rappelle les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

- Mardi 5 mai 2026, à 20.00 heures — Séance constitutive du Conseil général 2026 - 2031
- Mardi 6 octobre 2026, à 20 h 00 — Séance ordinaire
- Mardi 15 décembre 2026, à 20.00 heures — Séance ordinaire (budget 2027)

Pour la suite des divers, elle prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite émettre une proposition.

Personne n'intervient.

POSTULAT

Madame la Présidente enchaîne avec les postulats et questionne le Législatif si quelqu'un souhait déposer un postulat.

Personne ne se manifeste.

RÉSOLUTION

Madame la Présidente annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, elle passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Madame la Présidente ouvre la discussion sur les questions.

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) demande :

« Y a-t-il un pilote coordinateur au sein du Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg (SPC) ? Sur un trajet de dix kilomètres, entre Riaz et Le Bry, il y a actuellement quatre chantiers, dont deux avec des feux : un à Riaz, l'autre au Bry. Ces travaux perturbent les conducteurs de voiture, mais aussi la tenue des horaires des bus reliant la Gruyère et la capitale et vice versa. Première question : pourquoi les travaux de Riaz demandent la mise en place de feux ? Le Conseil communal a-t-il son mot à dire dans la planification de ces travaux ? Dans ce cas, pourquoi avoir commencé les travaux à Riaz alors que les feux au Bry engendrent des importants bouchons aux heures de pointe et ne pas avoir attendu la fin des travaux au Bry ? »

Monsieur Wolfram Schuwey répond de la sorte :

« Je fais le trajet Riaz - Grangeneuve, je passe les quatre chantiers tous les jours, je sais de quoi on parle. Coordonner les chantiers dans le canton est très difficile, vu la vitesse où ils avancent. En outre, ils ne sont pas menés par les mêmes chefs de projet. J'ai appris à connaître le SPC, il faut laisser tomber, de ce côté-là. En revanche, les feux à Riaz seront très ponctuels. Ça ne va pas durer très longtemps. »

Monsieur Bertrand Gaillard enchaîne de la sorte sur les feux de Riaz :

« Pourquoi ne pas avoir attendu la fin des travaux de Gumefens - Le Bry pour commencer ValTraLoc ? Eh bien, pour ne pas perdre CHF 650'000.00 de subvention, les travaux devaient commencer avant le 31 décembre 2026. Concernant les feux, lors des premières séances de coordination pour ce chantier, des feux étaient prévus durant environ six mois. Moyennant des planifications avec l'entreprise, celle qui œuvre sur le terrain et non le SPC, les feux ont été raccourcis à des courtes périodes. Vous avez les feux depuis une semaine et demie, ils seront encore là jusqu'à l'Ascension. On a pu travailler sur 90% du chantier. Le goudronnage de la couche finale sera réalisé un dimanche pour éviter de déranger la population. Je pense que le maximum a été tenté sur ce point-là. Je vous assure que pour la suite de ValTraLoc, ce sera beaucoup plus dur moralement. Il faut vous préparer et avoir le sourire. »

Monsieur Jacques Pollet lance une nouvelle question :

« On n'a pas parlé du projet de déchetterie intercommunale. Va-t-il ressurgir un jour avec un projet qui correspondra à l'envergure de notre Commune ? Notre déchetterie doit avoir une bonne vingtaine d'années. Est-ce que le projet continue ou pas avec les autres villages ? »

Madame la Syndique apporte la réponse suivante :

« Un projet de déchetterie est en discussion avec les communes de la Rive gauche. Dans un premier temps, cette déchetterie intercommunale était située sur la Commune de Marsens, mais dans une zone qui n'était pas agréée. Il fallait d'abord que le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Marsens soit approuvé. Le traitement des dossiers PAL par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) n'avance guère, pas plus rapidement que chez nous. La parcelle initialement choisie ne pourra pas être retenue à cause d'un passage à faune. Il va falloir modifier le projet. Celui-ci n'est pas abandonné, mais son emplacement devra être revu. Ce qui prendra encore un peu de temps. »

Madame la Syndique revient ensuite sur la question amicale de Monsieur Pollet portant sur le SPC :

« Je confirme qu'il n'y a pas beaucoup de coordination au sein du SPC. Après avoir appris l'information concernant les travaux routiers des communes voisines, j'avais mentionné ce point au chef de secteur. Sa réponse : les gens n'ont qu'à aller voir sur internet, tout est indiqué. Une communication ou un article dans la presse aurait été plus judicieux et tout le monde aurait été content. Mon intervention est restée lettre morte. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et invite à passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES – COMMENTAIRES

Pas de remarque ou commentaire.

Madame la Présidente rappelle que, avant de passer à la conclusion, je vous demande encore quelques instants d'attention. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance.

Discours de Madame Isabelle Monney-Savary, présidente sortante :

« Ce soir marque la fin de cette législature, mais également le terme de mon engagement à la tête du pouvoir législatif de notre Commune. C'est donc avec une certaine émotion, mais aussi avec beaucoup de gratitude, que je m'adresse à vous pour ces derniers mots en tant que présidente du Conseil général. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes et de la confiance que vous aviez placée en moi pour assurer cette fonction.

Cette année de présidence a été particulièrement intense, stimulante et enrichissante sur le plan personnel. J'ai eu la chance de participer à plusieurs séances au sein des commissions. Et je tiens à relever l'important travail de fond qui y est réalisé. L'engagement, la rigueur et l'enthousiasme des membres des commissions constituent un pilier essentiel au bon fonctionnement de nos institutions communales.

Merci à l'ensemble de mes collègues du Conseil général pour leur investissement constant, leur engagement sans faille et la qualité des échanges tout au long de ces années au sein du Législatif. Les débats se sont toujours déroulés dans un esprit constructif et respectueux, avec la volonté commune de servir l'intérêt général, une véritable richesse pour notre Commune.

Un travail important a également été accompli par le Bureau du Conseil général ainsi que par Madame Diana Sauteur et Monsieur Gilles Liard. Je souhaite les remercier tout particulièrement pour leur professionnalisme, leurs compétences, leur disponibilité et leur efficacité. Ils ont largement contribué au bon fonctionnement de notre Législatif et à la qualité du travail fourni. J'aimerais vous remettre une attention.

Je tiens également à relever l'excellente collaboration qui s'est instaurée entre le Législatif et l'Exécutif. Cette relation de confiance et de dialogue permanent a permis à notre Commune d'avancer de manière cohérente, de concrétiser des projets importants, de renforcer le dynamisme du village et de faire de Riaz une Commune attractive, où il fait bon vivre aujourd'hui et demain.

Sans une équipe autour de lui, une présidente ne va pas très loin. En plus des membres du Bureau, il y a une personne qui répond présent lorsqu'elle ne peut pas assumer son rôle : il s'agit du Vice-président, Monsieur Thomas Bosson. Thomas, je te remercie pour ton implication et ton soutien, notamment pour

m'avoir remplacée au pied levé lors de la dernière séance du Conseil général, rôle que tu as rempli avec brio. Une attention pour toi aussi.

Il est maintenant temps d'établir un bref bilan de ces cinq dernières années. En plus de l'approbation des comptes et des budgets, plusieurs crédits d'investissement ont été acceptés, notamment pour le renouvellement de conduites d'eau et la mise en zone 30 km/h de certaines routes. Divers travaux de réfection ont également été validés sur les bâtiments communaux, pour la rénovation du Chalet-Neuf ou encore l'aménagement de l'Espace Libellule à la Route des Monts 6. Des crédits d'étude ainsi que plusieurs règlements ont également été approuvés.

Durant cette législature, aucune proposition n'a été déposée. En revanche, neuf postulats – auxquels s'ajoutent deux postulats hérités de la précédente législature – ont été traités, et trente questions ont été soulevées à ce jour. Les postulats ont principalement porté sur la sécurité routière et les voies de mobilité douce. D'autres ont concerné la pollution de la Sionge ou encore des mesures visant à améliorer la qualité de vie dans notre Commune.

La majorité des questions posées étaient en lien direct avec les thèmes abordés lors des séances, notamment la sécurité, la mobilité et les aspects financiers.

C'est donc sur une note positive que se concluent ces cinq dernières années. Je forme le vœu que la prochaine législature s'inscrive dans la même dynamique, marquée par la qualité du travail, l'esprit d'ouverture, l'enthousiasme et une collaboration constructive entre toutes les parties prenantes.

Je vous remercie très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de mon mandat. »

Madame la Syndique lui adresse ses propos :

« Au nom du Conseil communal, je souhaite adresser mes remerciements à Madame Isabelle Monney-Savary, parvenue, ce soir, au terme de son mandat présidentiel. Je la sais gré d'avoir mené à bien les affaires de notre appareil législatif et d'avoir pris la peine de visiter toutes les commissions durant son mandat. Madame la Présidente, toute notre gratitude pour votre engagement en faveur de notre communauté. »

[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]

Madame la Syndique prononce le discours de fin de législature du Conseil communal :

« Ce soir, nous arrivons au terme d'une législature riche, intense et profondément humaine. C'est un moment très particulier à mes yeux et dans mon cœur, à la fois solennel et empreint de beaucoup d'émotion. Un moment où se mêlent la satisfaction du travail accompli, la reconnaissance envers celles et ceux qui se sont engagés et aussi une certaine nostalgie en regardant le chemin parcouru ensemble.

Durant ces années, notre Commune de Riaz a évolué, grandi et relevé des défis. Rien de tout cela n'aurait été possible sans un engagement collectif fort, sincère et constant.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mes collègues du Conseil communal. Vous avez donné de votre temps, de votre énergie, souvent bien au-delà de ce que l'on imagine. Vous avez porté des dossiers complexes, pris des décisions importantes, toujours avec le souci de l'intérêt public.

Nous avons partagé des moments de réflexion, parfois de doute, mais aussi de nombreuses satisfactions. Cet esprit de collégialité, cette capacité à travailler ensemble malgré nos sensibilités diverses, est une richesse précieuse que je souhaite voir perdurer.

Ce soir, j'aimerais adresser un message tout particulier à trois de nos collègues qui ne poursuivront pas l'aventure après les dernières élections. Leur engagement mérite une reconnaissance toute particulière. Ils ont consacré une partie importante de leur vie au service de notre Commune, avec sérieux, loyauté et conviction. Au-delà des dossiers, je souhaite souligner leur présence, leur esprit d'équipe et leur humanité. Leur départ marque la fin d'un chapitre, mais leur engagement pour Riaz restera, j'en suis certaine, une source d'inspiration. Au nom de nous tous, je vous adresse un immense merci et mes meilleurs vœux pour la suite.

[Applaudissements et Madame la Syndique leur remet un présent.]

Mes remerciements s'adressent également aux membres du Conseil général. Votre rôle est essentiel dans l'équilibre de notre démocratie locale. Par vos interventions, vos questions, vos décisions, vous avez contribué à enrichir les débats et à renforcer la qualité de nos choix. Votre engagement témoigne d'un attachement sincère à notre Commune et à son développement.

Je n'oublie pas bien sûr le personnel communal. Vous êtes le visage quotidien de notre administration. Votre travail, souvent discret, est bien évidemment indispensable. En outre, votre rigueur et votre disponibilité sont les fondations sur lesquelles repose le bon fonctionnement de notre commune. Vous êtes souvent en première ligne, au contact de la population, et vous accomplissez votre mission avec professionnalisme et dévouement. Sans vous, rien ne serait possible. Pour toutes ces raisons, je vous exprime toute ma reconnaissance.

En cette période particulière, il est difficile de ne pas faire un parallèle avec l'actualité sportive qui fait vibrer tout le canton. Notre équipe de hockey, Fribourg Gottéron, dispute actuellement une finale passionnante. Comme elle, nous avons traversé cette législature avec des moments d'intensité, des victoires à savourer et parfois des obstacles à surmonter. Et, comme dans le sport, c'est l'esprit d'équipe, la persévérance et la solidarité qui font la différence.

Je profite également de remercier le Conseil général et ses commissions qui se sont pleinement investis dans les projets communaux et régionaux menés à bien ces derniers temps et dans ceux en cours. Je terminerai mon intervention en vous réitérant, Madame la Présidente, toute notre gratitude pour votre engagement en faveur de l'ensemble de notre communauté. Gratitude que j'adresse également à tous les membres du Législatif, au terme de cette législature 2021-2026 ainsi qu'au personnel communal.

À l'image d'une équipe qui se bat jusqu'au bout, nous avons, chacun à notre manière, contribué à faire avancer Riaz. Et même si les visages changent, l'essentiel demeure : la volonté de servir la collectivité avec sérieux et passion. Les plus belles réussites sont toujours collectives.

Je formule le vœu que cet esprit continue d'animer celles et ceux qui poursuivront l'engagement pour notre Commune. Riaz a de nombreux atouts, et je suis convaincue que son avenir est entre de bonnes mains. Et nous continuerons à le construire avec la nouvelle équipe. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente adresse ses remerciements à ses collègues du Législatif pour leur présence ainsi que pour tout le travail effectué durant cette législature 2021-2026. Elle souhaite à toutes et tous une bonne continuation.

A 21 h 47, Madame la Présidente clôt la séance du Conseil général du 21 avril 2026 et invite à la collation servie à la sortie. Elle réitère sa gratitude à l'assemblée pour son attention et lui souhaite une très belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire

Diana Sauteur

CONSEIL GENERAL DE RIAZ

La Présidente

Isabelle Monney-Savary

Le Secrétaire du procès-verbal

Gilles Liard